

SERBIE

(et Kosovo : résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)

Faits marquants

Serbie

- Le HCR a encouragé les activités régionales pour mettre fin au déplacement causé par le conflit de 1991-1995 dans les Balkans et a obtenu un important succès. Quatre pays, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, ont signé une Déclaration conjointe à Belgrade en novembre 2011, pour tenter de résoudre les questions en souffrance. Cette déclaration est assortie d'un programme régional de logement pour près de 74 000 bénéficiaires (dont quelque 45 000 vivent en Serbie).
- La Serbie a ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le HCR a établi que 6,8 pour cent de la population rom vivant dans le pays risquait l'apatridie faute de papiers d'identité. Le plaidoyer du HCR a abouti à l'abolition des taxes pour l'enregistrement des naissances et à l'adoption d'une loi sur la résidence permanente et temporaire. Néanmoins, des solutions systémiques et des procédures simplifiées sont encore nécessaires pour obtenir les documents d'état civil pour la population rom marginalisée.



Personnes relevant de la compétence du HCR - Serbie

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	49 900	49 900	51	7
	Bosnie-Herzégovine	20 700	20 700	54	6
	Pays divers	10	10	27	27
Demandeurs d'asile	Somalie	180	180	12	19
	Afghanistan	170	170	14	18
	Pays divers	40	40	11	-
Déplacés internes	Serbie	210 100	97 300	50	19
Apatrides¹	Citoyens provenant de l'ex-Yougoslavie	8 500	1 600	50	61
Total		289 600	169 900		

¹ Ce chiffre est fondé sur les données provenant d'une enquête menée par le HCR en 2010. La grande majorité de la population comptabilisée est composée d'individus dont la nationalité serbe n'a pas encore été officiellement reconnue.

Personnes relevant de la compétence du HCR - Kosovo (S/RES/1244 (1999))

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	60	60	51	2
	L'ex-République yougoslave de Macédoine	50	50	51	33
	Iraq	20	20	52	70
	Pays divers	10	10	33	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	10	10	11	-
Déplacés internes	Kosovo	18 100	18 100	47	39
Déplacés de retour	Kosovo	800	800	50	30
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Retours forcés de minorités relevant de la compétence du HCR	500	500	35	30
Réfugiés rapatriés	Divers pays	300	300	48	44
Total		19 850	19 850		

- Une évaluation des besoins des déplacés internes menée par le HCR et le Commissaire serbe pour les réfugiés a recensé près de 97 000 déplacés internes originaires du Kosovo qui requéraient une assistance. À une vaste majorité, ils ont indiqué que l'intégration locale était la solution durable qu'ils préféraient.
- Près de 1 500 personnes relevant de la compétence du HCR qui vivaient dans des centres collectifs ou des logements privés inadaptés ont reçu un logement permanent. L'autosuffisance de plus de 2 100 personnes a été renforcée par des activités créatrices de revenus et une formation professionnelle.
- Une assistance juridique a été prodiguée à quelque 2 700 demandeurs d'asile, et plus de 4 300 réfugiés. En outre, environ 4 000 Roms risquant l'apatridie ont reçu une aide juridique pour obtenir des documents d'identité et avoir accès à leurs droits, alors que 3 500 personnes déplacées originaires du Kosovo ont été épaulées en ce qui concerne la délivrance de papiers et les conseils sur la restitution de propriétés.

Kosovo (S/RES/1244 (1999))

- Une assistance et des conseils juridiques ont été apportés à 1 480 rapatriés.
- Le HCR a aidé 240 familles à réparer des abris ou à reconstruire leur maison.
- Des vivres ont été distribués à 1 840 personnes et 1 220 rapatriés et personnes déplacées ont reçu des secours de première nécessité.
- Le HCR a aidé les autorités à aligner le cadre juridique national relatif à la prévention de l'apatridie sur les normes internationales. La loi amendée sur la citoyenneté a maintenant une définition de l'apatridie conforme à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.
- Près de 2 000 individus ont reçu une assistance directe ou des conseils pour obtenir des documents personnels. Près de 17 pour cent des personnes assistées faisaient partie des communautés rom, ashkali ou égyptienne, alors que 17 pour cent étaient des Serbes du Kosovo.

Environnement opérationnel

Serbie

Le Gouvernement serbe s'est rapproché de son objectif, à savoir poser sa candidature pour adhérer à l'Union européenne. La crise financière mondiale a encore aggravé les problèmes économiques en Serbie, portant le nombre de personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté à plus de 680 000. Ce chiffre inclut beaucoup de réfugiés et de déplacés internes, ainsi que des membres de communautés marginalisées, comme les Roms.

Kosovo

Si quelques progrès ont été accomplis dans le dialogue entre Pristina et Belgrade sous les auspices de l'Union européenne, qui se poursuit sur la base de la résolution 64/392 de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2010, la question du statut avec la Serbie est demeurée en suspens. Fin 2011, 85 pays avaient reconnu le Kosovo comme État indépendant. Le premier recensement mené depuis 1981 s'est tenu en avril 2011 et a comptabilisé 1,73 million d'habitants (même si près de 60 000 Serbes du Kosovo n'y ont pas participé).

La situation globale de sécurité au Kosovo est demeurée stable, même si la scène politique est restée incertaine et tendue. En juillet, le Kosovo a été touché par de graves troubles dans le nord, quand les autorités ont tenté de prendre le contrôle douanier de deux points d'entrée.

Réalisations et impact

Serbie

Objectifs et cibles prioritaires

Les principaux objectifs du HCR en Serbie étaient de soutenir la mise en œuvre de solutions durables, que ce soit l'intégration locale ou le rapatriement, de réduire les cas d'apatridie, d'aider le Gouvernement à instaurer un régime d'asile compatible avec les normes internationales, et de porter assistance aux réfugiés et aux déplacés internes les plus vulnérables.

Environnement de protection favorable

- La Serbie a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui témoigne de son engagement en faveur des droits de l'homme et des normes humanitaires ainsi que de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie. Quelques progrès ont été faits pour résoudre les problèmes des Roms « juridiquement invisibles » et leur manque de documents personnels les expose à l'apatridie. L'adoption d'une loi sur la résidence permanente et temporaire est un pas en avant pour permettre aux Roms dépourvus d'autorisation de résidence d'être enregistrés dans les centres locaux d'aide sociale et d'obtenir des papiers pour les aider à jouir de leurs droits. La capacité des demandeurs d'asile à accéder aux procédures de détermination du statut et d'être orientés vers les centres d'asile s'est améliorée.

Procédures de protection équitables

- Près de 3 130 demandeurs d'asile ont été enregistrés en 2011. Le Bureau de l'asile a réalisé 118 entretiens en vue de la détermination du statut de réfugié et a publié 90 décisions environ, toutes négatives en raison principalement du concept de « pays tiers sûr ». Le HCR a apporté des conseils juridiques à quelque 2 700 demandeurs d'asile et présenté plus de 50 recours à la Commission de l'asile. Les autorités ont ouvert un nouveau centre de réception, dont la capacité est néanmoins limitée.
- L'enquête du HCR auprès de la minorité rom a révélé que 6,8 pour cent de ses membres risquaient l'apatridie, en raison du non-enregistrement à la naissance et du manque de documents personnels, alors que 1,5 pour cent des enfants et adultes roms étaient « juridiquement invisibles ». On ignore la taille exacte de la population rom, ashkali et égyptienne en Serbie. Dans sa réponse à un questionnaire de la Commission européenne, le Gouvernement a noté que « la plupart des chercheurs estimaient qu'il y avait près de 450 000 Roms qui résidaient en Serbie ». Cela signifierait donc que près de 30 000 membres de la communauté rom, ashkali et égyptienne risquaient l'apatridie.
- En 2011, le HCR a aidé 3 700 Roms dans le pays et près de 900 dans la région à obtenir des papiers d'état civil. Des activités dynamiques liées au plaidoyer se sont poursuivies en faveur de changements législatifs et de solutions pour combler les lacunes dans le domaine de l'enregistrement des naissances.

Le programme d'activités génératrices de revenus du HCR, fondé sur l'agriculture, a aidé ce réfugié croate qui vit en Voïvodine (nord de la Serbie).



- Le HCR a aidé 3 500 déplacés internes à obtenir des documents essentiels et il a assisté 60 autres à faire valoir leurs droits de propriété au Kosovo.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Environ 90 survivants de la violence sexuelle et sexiste ont reçu des informations et/ou une protection, alors que la moitié d'entre elles bénéficiaient d'une assistance juridique. Des débats publics avec le concours d'institutions locales et d'autres acteurs, et des ateliers pour les déplacés internes roms ont été organisés pour les sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste.

Besoins et services essentiels

- Des consultations psychosociales ont été offertes à près de 11 810 personnes (6 520 déplacés internes et 5 290 réfugiés) alors que près de 90 individus ont été aiguillés vers des foyers pour personnes âgées.
- L'appui à l'enseignement primaire des enfants déplacés roms est demeuré prioritaire. Environ 400 enfants ont fréquenté l'enseignement préscolaire et des cours de rattrapage, et 110 ont été scolarisés dans les établissements locaux. Dans le Centre d'asile, 65 enfants ont bénéficié d'activités sociales et culturelles organisées par le HCR.

Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a organisé 400 réunions municipales encourageant les autorités à coopérer pour que les réfugiés et les déplacés internes vulnérables puissent bénéficier des systèmes de protection sociale et de santé.

- Les moyens d'existence de 2 100 réfugiés et déplacés internes ont été améliorés grâce à des programmes agricoles (1 180 personnes) et des cours de formation professionnelle (885), alors que 17 individus (subvenant aux besoins de 68 membres de famille) étaient employés dans deux coopératives de recyclage. Le HCR a également soutenu l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans d'action locaux de 25 municipalités, alors qu'une cinquantaine de familles bénéficiaient d'activités génératrices de revenus.

Solutions durables

- Le HCR s'est attaché à fournir des logements permanents à plus de 1 500 personnes déplacées et réfugiées qui vivaient encore dans des centres collectifs ou dans des hébergements privés en mauvais état. Environ 94 maisons ont permis de loger près de 400 personnes. De plus, des matériaux de construction ont été distribués à 930 personnes, et le logement social a représenté une solution pour 65 autres. Le HCR a aidé le Commissaire serbe pour les réfugiés à appliquer des plans d'action locaux, grâce auxquels 25 communautés locales ont fourni 102 autres maisons, 22 lots de matériaux de construction et 13 kits de génération de revenus à 536 réfugiés et déplacés internes vulnérables.
- Le HCR a aidé près de 180 personnes à rentrer volontairement en Croatie. Seulement 600 déplacés internes ont regagné le Kosovo depuis la Serbie centrale, essentiellement par manque de logements et d'emplois dans les zones de retour. Vingt-cinq visites de reconnaissance ont été organisées pour 280 déplacés internes dans l'ensemble du Kosovo et des groupes de travail municipaux ont tenu 30 réunions pour aider les déplacés internes à prendre une décision en connaissance de cause et en toute liberté sur leur éventuel retour.

Relations extérieures

- Le HCR a conservé la question de l'apatridie en bonne place dans l'agenda médiatique. Il a dispensé un soutien financier au seul magazine en langue rom qui aborde régulièrement cette problématique. Deux émissions de télévision hebdomadaires ont diffusé des informations sur le retour au Kosovo et en Croatie.

Kosovo

Objectifs et cibles prioritaires

Les principaux objectifs du HCR au Kosovo étaient de renforcer les capacités des autorités à mettre en œuvre un régime d'asile conforme aux normes internationales, de soutenir des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes, qu'ils aient opté pour le retour dans leur région d'origine ou qu'ils souhaitent demeurer dans leur lieu de résidence, et de donner accès à l'aide juridique et aux voies de recours aux personnes risquant l'apatridie.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a aidé les autorités à harmoniser le cadre juridique national relatif à la prévention de l'apatridie avec les normes internationales. La loi amendée sur la citoyenneté définit désormais un apatride conformément à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Elle inclut également des dispositions pour l'acquisition de la citoyenneté par les apatrides et par les enfants nés au Kosovo de parents apatrides. Le HCR a secondé les autorités chargées de réformer la législation sur l'état civil et l'enregistrement civil en leur fournissant des commentaires sur les projets législatifs.
- La rédaction de la loi sur l'état civil, qui a été adoptée en 2011, et cinq des 21 instructions administratives prévues ont aussi bénéficié du soutien du HCR. De surcroît, l'Organisation a aidé les autorités à rédiger une réglementation sur l'établissement du Bureau municipal pour les communautés et les retours. Elle a participé aussi bien au conseil interministériel de coordination supervisant la mise en œuvre de la stratégie de réintégration des rapatriés qu'au secrétariat, qui a l'autorité exécutive de traiter les demandes d'assistance.

Procédures de protection équitables

- Le HCR et son partenaire d'exécution en matière de questions juridiques, le *Civil Rights Programme/Kosovo* (CRP/K), ont réalisé des entretiens initiaux avec tous les demandeurs d'asile et leur ont proposé des conseils, tout en leur distribuant plus de 5 000 brochures d'information en neuf langues. Quelque 2 000 individus ont obtenu des documents personnels grâce à une assistance directe et des conseils. Cela a permis à beaucoup de personnes issues de communautés marginalisées d'avoir accès à une large palette de services, ce qui a à son tour favorisé leur insertion. Les activités de plaidoyer du HCR et son engagement avec ses partenaires ont abouti à des accords avec 26 municipalités au Kosovo prévoyant l'exonération des frais d'enregistrement de l'état civil pour les communautés rom, ashkali et égyptienne.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Quarante victimes de violences et d'exploitation ont été identifiées et elles ont reçu une assistance et des conseils juridiques. Néanmoins, la réticence à notifier les cas de violence sexuelle et sexiste dans toutes les communautés est

demeurée un sujet de préoccupation. Des juristes locaux ont suivi une formation complémentaire sur ce type de violence et sur la réponse à lui donner.

Besoins et services essentiels

- Le HCR a évalué les besoins des rapatriés au Kosovo et leur a prodigué une assistance essentielle. Des vivres ont été distribués à 430 familles, alors que 300 recevaient des lots de rapatriement contenant des articles de secours de première nécessité (couvertures, matelas, trousse d'hygiène, protections hygiéniques, fours polyvalents et bois de chauffage) et 110 des articles ménagers. Les lots d'assistance contenaient des vivres pour six mois. Le HCR a aussi apporté une aide alimentaire à 300 familles vulnérables qui étaient rentrées spontanément au Kosovo, mais ne réunissaient pas les conditions pour pouvoir bénéficier de l'aide au logement octroyée par d'autres sources.

Solutions durables

- Le HCR et ses partenaires ont aidé 240 familles rapatriées, comprenant des réfugiés et des déplacés internes, à réparer les abris et à construire des logements soit directement, soit en coopération avec le Ministère des communautés et des retours et l'Union européenne. Une aide au logement a été apportée à 12 familles réfugiées qui avaient été déplacées par les conflits de 1991-1995 au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion de l'Union européenne, avec un cofinancement du HCR. Une assistance juridique a facilité la naturalisation de 76 réfugiés.

Relations extérieures

- Le HCR a coopéré avec les donateurs, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, des ONG et d'autres partenaires sur des questions telles que le manque de programme de réintégration pour les rapatriés volontaires, les mouvements secondaires clandestins en Europe de personnes rentrées au Kosovo au titre d'accords de réadmission, et une stratégie pour trouver des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes. Le HCR a prôné des interventions et des plans communs pour les rapatriés originaires de groupes minoritaires, les rapatriés réadmis originaires de groupes minoritaires, les réfugiés et les déplacés internes. Il a aussi veillé à ce que les médias se concentrent sur les droits des rapatriés volontaires originaires de groupes minoritaires, des réfugiés et des déplacés internes. Le HCR a mis en avant la nécessité d'allouer des terres et de trouver davantage de logements pour les rapatriés.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a couvert les coûts du stockage et de l'achat de matériaux de construction et d'articles alimentaires pour aider à satisfaire les besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence dans leur quête de solutions durables.

| Contraintes |

Serbie

Le problème du nombre croissant de demandeurs d'asile est demeuré sans réponse. Une réforme législative est nécessaire dans le domaine de l'enregistrement civil et pour promouvoir l'intégration sociale des communautés rom, ashkali et égyptienne. Le manque de dialogue entre Belgrade et Pristina a contrarié la recherche de solutions durables pour les déplacés internes en

Serbie. La situation économique a limité les possibilités d'emploi des personnes relevant de la compétence du HCR.

Kosovo

La situation politique complexe, touchant principalement la population dans le nord et les minorités dans le sud, est demeurée une contrainte majeure. Le Ministère des communautés et des retours a souffert d'un budget insuffisant, de l'indisponibilité des terres et de l'absence d'une stratégie de réintégration durable. Le manque de coordination entre les autorités centrales et municipales et la capacité limitée du Bureau municipal pour les communautés et les retours à proposer une solution globale pour la réintégration ont représenté d'autres entraves. Un taux élevé de chômage, le lent retour de l'État de droit et la prestation inadéquate des services essentiels ont touché toute la population, en particulier les minorités.

Informations financières

En 2011, les fonds disponibles n'ont couvert que près de 50 pour cent des besoins évalués en Serbie (et au Kosovo : S/RES/1244 (1999)). Les principaux besoins insatisfaits en Serbie se rapportaient à l'assistance au logement et aux activités génératrices de revenus, alors qu'au Kosovo, les contraintes financières ont empêché la mise en œuvre des activités rémunératrices et obligé le HCR à réduire l'assistance au logement pour les rapatriés.

Organisation et mise en œuvre

La collaboration entre les bureaux du HCR au niveau régional a été élargie. Le bureau du HCR au Kosovo a déplacé l'axe principal de ses activités des opérations et de l'assistance au profit du plaidoyer et de l'aide juridique, la priorité étant accordée aux questions relatives à l'asile, aux migrations et à l'apatridie.

Présence du HCR en 2011

Serbie

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	58
Internationaux	4
Nationaux	42
Autres	12

Kosovo (S/RES/1244 (1999))

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	65
Internationaux	9
Nationaux	49
VNU	7

Collaboration avec les partenaires

Serbie

Le programme du HCR a été mis en œuvre par 18 partenaires, notamment des ONG nationales et internationales, ainsi que des organismes étatiques. La coopération avec les différents ministères et le Commissaire serbe pour les réfugiés, ainsi que les

autorités municipales et les centres locaux d'aide sociale a permis de garantir une mise en œuvre efficace des programmes du HCR.

Le Haut Commissariat a pris part à un programme conjoint des Nations Unies pour encourager la consolidation de la paix et la préparation du Plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) 2011-2015 pour la Serbie. Il a aussi travaillé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'OIIM et l'Autorité nationale de lutte contre la traite d'êtres humains pour sensibiliser et renforcer les capacités des autorités locales à faire échec à ce trafic. Le HCR a également participé à plusieurs groupes thématiques des Nations Unies sur les questions de sexospécificité, le VIH et sida, le handicap et les jeunes, et il a présidé le groupe thématique sur les Roms.

L'Équipe des Nations Unies dans le pays a travaillé étroitement avec l'OSCE et l'Union européenne sur les questions relatives à l'enregistrement des naissances. Le HCR a poursuivi sa collaboration resserrée avec l'Union européenne dans le contexte du processus d'adhésion. La coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe, des organisations privées (organisation humanitaire Divac – HOD) et des ONG, notamment le Conseil danois pour les réfugiés et InterSOS, a également continué.

Kosovo

Le HCR a mis en œuvre son programme par le biais de cinq partenaires d'exécution et a collaboré étroitement avec le Ministère des affaires internes (Département de l'asile, de la citoyenneté et des migrations), le Ministère des communautés et des retours, et le Ministère du travail et de la protection sociale, ainsi qu'avec les autorités municipales locales pour veiller à ce que les minorités puissent jouir de leurs droits essentiels.

Outre sa participation au Plan commun de développement quinquennal 2011-2015 de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, le HCR a joué un rôle dans l'élaboration du cadre stratégique des Nations Unies sur le retour et dans le groupe sur la coordination des questions relatives à la sexospécificité et à la sécurité humaine, qui a encouragé l'égalité des genres et l'autosuffisance des femmes.

En 2011, le HCR a signé un accord technique avec la Mission de l'OSCE au Kosovo.

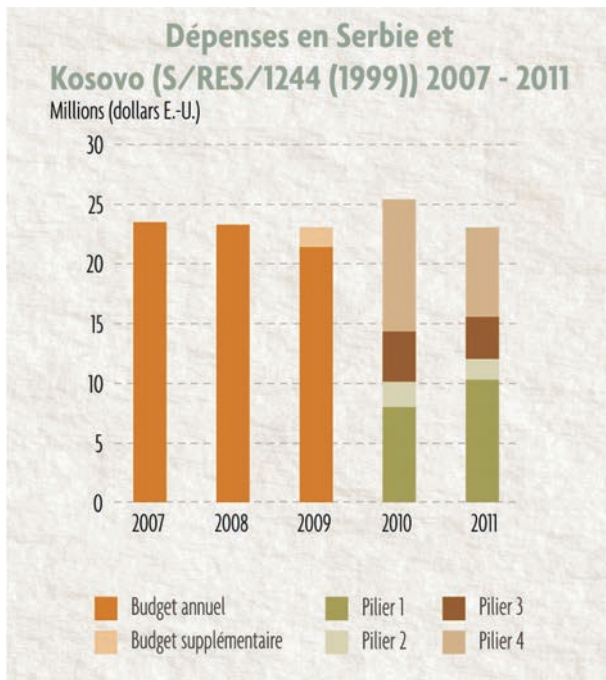
Évaluation générale

Serbie

En 2011, la plupart des objectifs opérationnels ont été atteints. Le HCR a continué ses efforts pour garantir l'accès au territoire et à la procédure d'asile, tout en s'efforçant d'améliorer la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié. L'Organisation prévoit que les interventions de consolidation du régime d'asile en Serbie demeureront l'axe principal de ses activités en 2012 et au-delà.

Les réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie qui vivent en Serbie sont devenus le plus grand groupe de réfugiés de longue date en Europe. Le projet régional de logement devrait apporter quelques solutions à leur sort. L'assistance des personnes déplacées depuis le Kosovo est demeurée une partie non négligeable de l'action du HCR, qui a continué d'encourager le Gouvernement à actualiser sa stratégie pour les déplacés internes afin d'autoriser leur pleine intégration sur place.

De nets progrès ont été accomplis dans la lutte contre l'apatridie, notamment l'adhésion de la Serbie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Quelques avancées ont été faites pour fournir des solutions et une assistance aux personnes risquant l'apatridie, mais beaucoup reste encore à faire.



Kosovo

Le plaidoyer du HCR auprès des autorités et de la communauté internationale s'est révélé fructueux pour aider le Kosovo à se rapprocher des normes européennes et internationales en matière d'asile, d'apatridie, de surveillance de la protection et de réintégration. Les autorités ont reconnu que le HCR était un homologue essentiel, en particulier sur les questions législatives et administratives. En vue de la complexité de la structure politique et administrative, le HCR devra continuer de promouvoir la coordination entre les autorités centrales et municipales.

En dépit de l'adoption de la nouvelle loi sur l'asile, la législation sur l'asile et les conditions de réception est demeurée faible. Le Kosovo est un pays de transit majeur pour les demandeurs d'asile qui se dirigent vers l'Europe occidentale, ce qui exige une coopération régionale pour l'identification des personnes relevant de la compétence du HCR au sein de mouvements migratoires mixtes. Le Haut Commissariat a aidé les autorités à protéger l'asile au Kosovo, à consolider les procédures de détermination du statut de réfugié et à établir un système d'entrée efficace au Kosovo, qui tienne compte des impératifs de protection.

L'Organisation a continué de soutenir les efforts de réforme juridique concernant l'état civil et l'enregistrement civil, ainsi que la réduction et la prévention de l'apatridie. Il a conseillé les responsables de la rédaction de la loi sur la citoyenneté et la loi sur l'état civil, qui sont désormais conformes aux normes internationales. Une assistance et des conseils juridiques ont aussi été apportés pour faciliter l'enregistrement de l'état civil et la délivrance de cartes d'identité à 2 000 individus.

Les autorités du Kosovo et la communauté internationale des donateurs ont reçu des informations détaillées et utiles du HCR sur les personnes déplacées en dehors du Kosovo et dans la région, sur le nombre de celles qui souhaitent rentrer, sur la localité où elles pensent revenir ainsi que sur la taille et la structure de leur famille. Ces données ont aidé à façonner des programmes d'assistance et des stratégies de réintégration.

Le HCR a continué de jouer un rôle de supervision dans le processus de retour, en particulier en surveillant l'accès des minorités aux droits et services essentiels. Le suivi des personnes qui reviennent au Kosovo depuis la région a été réalisé en étroite coopération avec le Ministère des

communautés et du retour. Le HCR a aussi surveillé la situation des membres des minorités qui sont rentrés depuis l'Europe occidentale sur la base des accords de réadmission, et a conseillé les autorités sur la mise en œuvre de la stratégie du Kosovo pour la réintégration des rapatriés.

Partenaires

Serbie Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commissaire serbe pour les réfugiés, Fonds pour l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées ou déplacées

ONG : *Amity*, Association pour la protection et la promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes, Centre de logement, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, Conseil danois pour les réfugiés, Croix-Rouge de Serbie, Forum démocratique serbe, *InterSOS*, *MicrFinS*, *Micro Development Fund*, *PRAXIS*, Union des associations de déplacés internes, *Vizija*

Autres : Faculté de droit de Nis, Faculté de droit de Novi Sad, UNOPS

Serbie Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministères des affaires étrangères ; des droits de l'homme et des minorités ; du Kosovo et de la Methohija ; des infrastructures et des équipements ; du travail et de la politique sociale ; de l'administration publique et de l'autonomie locale ; Bureau populaire du Président de la République de Serbie

ONG : *HELP*, *International Orthodox Christian Charities*, *Save the Children*

Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, BPRM, Commissaire pour l'égalité, Délégation de l'Union européenne, Équipe des Nations Unies dans le pays, Médiateur de la République de Serbie, Mission de l'OSCE en Serbie, OIM, OMS, ONU-HABITAT, Organisation humanitaire Divac, PNUD, UNICEF

Kosovo Partenaires d'exécution

ONG : Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement, Centre de ressources et de formation au plaidoyer, *Civil Rights Programme-Kosovo*, Conseil danois pour les réfugiés, *Developing Together*

Autres : VNU

Kosovo Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministères des communautés et des retours ; des affaires internes ; du travail et de la protection sociale ; des administrations locales ; Bureau du Vice-Premier Ministre

Autres : Bureau civil international, Bureau de l'Union européenne au Kosovo, Bureau du Représentant spécial de l'Union Européenne, Conseil de l'Europe, Croix-Rouge du Kosovo, EULEX, FNUAP, HCDH, KFOR, MINUK, OIM, OMS, ONU-HABITAT, OSCE, PNUD, UNICEF

Besoins insatisfaits

Serbie

Réfugiés et déplacés internes :

En raison d'un manque de fonds, le processus de fermeture des centres collectifs s'est ralenti puisque près de 258 familles réfugiées et déplacées internes (soit plus de 1 000 individus) n'ont pas obtenu d'assistance pour trouver un logement durable de l'une des manières suivantes :

- distribution de lots de matériaux de construction à 40 d'entre elles ;
- microcrédits pour donner un logement décent à 72 autres familles disposant d'une source stable de revenu ;
- achat de maisons rurales abandonnées très modestes pour 50 familles réfugiées et déplacées internes qui sont capables de travailler et de subvenir à leurs besoins ;

- accès à des maisons préfabriquées pour 16 familles réfugiées/déplacées internes vulnérables capables de vivre indépendamment, mais qui ne peuvent pas acheter un logement par leurs propres moyens ;
- placement durable de 80 familles déplacées extrêmement vulnérables dans des logements sociaux dans un environnement favorable.
- 173 réfugiés se sont vu refuser une formation professionnelle, ce qui a diminué leurs possibilités de trouver un emploi et a fait courir à leur famille le risque d'être privée d'un revenu régulier.

Kosovo

Déplacés internes :

- Seules 52 familles ont pu recevoir une aide à la reconstruction de logements, sur un total de 152 familles qui en avaient besoin.

Personnes de retour:

- Un projet national global pour l'allocation des terres destiné à stimuler les retours et soutenir des solutions durables n'a pu être mis en œuvre pour les cas les plus vulnérables (une vingtaine de personnes relevant de la compétence du HCR) dans la région et à l'intérieur du Kosovo.

Budget, revenus et dépenses en Serbie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	13 022 355	773 805	85 668	14 471 631	28 353 459
Revenus issus des contributions	649 341	0	0	2 001 801	2 651 142
Autres fonds disponibles	8 531 326	728 309	0	3 504 667	12 764 302
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	9 180 667	728 309	0	5 506 468	15 415 444

VENTILATION DES DÉPENSES					
<i>Environnement de protection favorable</i>					
Instruments régionaux et internationaux	75 985	0	0	0	75 985
Cadre juridique national	100 779	11 397	0	25 828	138 004
Cadre administratif national	0	0	0	25 828	25 828
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	0	25 828	25 828
Politiques de migrations nationales et régionales	156 378	0	0	26 552	182 930
Prévention de l'apatridie	0	17 422	0	0	17 422
Accès au territoire	19 641	0	0	0	19 641
Sous-total	352 783	28 819	0	104 036	485 638
<i>Procédures de protection équitables</i>					
Conditions d'accueil	100 609	0	0	0	100 609
Enregistrement et établissement de profils	113 977	22 794	0	0	136 771
Accès aux procédures d'asile	196 072	0	0	0	196 072
Détermination de statut juste et efficace	19 859	0	0	0	19 859
Documents individuels	113 977	0	0	51 657	165 634
Documents d'état civil	0	0	0	207 116	207 116
Sous-total	544 494	22 794	0	258 773	826 061
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	179 417	0	0	114 885	294 302
Accès aux solutions juridiques	113 977	0	0	0	113 977
Sous-total	293 394	0	0	114 885	408 279
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>					
Abris et autres infrastructures	1 783 878	0	0	1 950 598	3 734 476
Articles ménagers et hygiène de base	275 669	0	0	219 435	495 104
Soins de santé primaire	102 854	0	0	65 659	168 513
VIH et sida	59 591	0	0	0	59 591
Éducation	0	0	0	190 951	190 951
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	192 095	0	0	122 861	314 956
Sous-total	2 414 087	0	0	2 549 504	4 963 591

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>					
Autosuffisance et moyens d'existence	1 067 663	0	0	576 342	1 644 005
Sous-total	1 067 663	0	0	576 342	1 644 005
<i>Solutions durables</i>					
Stratégie de solutions durables	78 156	0	0	34 438	112 594
Retour volontaire	261 076	0	0	317 084	578 160
Intégration locale	854 621	0	0	368 693	1 223 314
Réduction des cas d'apatridie	0	368 139	0	0	368 139
Sous-total	1 193 853	368 139	0	720 215	2 282 207
<i>Relations extérieures</i>					
Partenariat	267 191	0	0	51 657	318 848
Information	270 411	69 729	0	181 720	521 860
Sous-total	537 602	69 729	0	233 377	840 708
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	449 509	21 423	0	166 525	637 457
Gestion et coordination des programmes	1 365 400	34 183	0	111 805	1 511 388
Sous-total	1 814 909	55 606	0	278 330	2 148 845
Solde des versements aux partenaires d'exécution	961 881	183 223	0	671 008	1 816 112
Total	9 180 666	728 310	0	5 506 470	15 415 446

Budget, revenus et dépenses au Kosovo (S/RES/1244 (1999)) | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	1 156 000	1 220 470	8 562 066	3 469 916	14 408 452
Revenus issus des contributions	190 098	0	0	0	190 098
Autres fonds disponibles	964 888	1 010 410	3 554 466	2 023 805	7 553 569
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	1 154 986	1 010 410	3 554 466	2 023 805	7 743 667
VENTILATION DES DÉPENSES					
<i>Environnement de protection favorable</i>					
Cadre juridique national	0	106 150	0	0	106 150
Prévention de l'apatridie	0	143 368	0	0	143 368
Sous-total	0	249 518	0	0	249 518
<i>Procédures de protection équitables</i>					
Conditions d'accueil	194 410	0	0	0	194 410
Détermination de statut juste et efficace	130 041	0	0	0	130 041
Documents d'état civil	0	208 989	0	0	208 989
Sous-total	324 451	208 989	0	0	533 440
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	190 677	154 180	165 226	127 140	637 223
Accès aux solutions juridiques	0	0	213 691	173 529	387 220
Sous-total	190 677	154 180	378 917	300 669	1 024 443
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>					
Abris et autres infrastructures	0	0	599 638	351 534	951 172
Sous-total	0	0	599 638	351 534	951 172

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>					
Évaluation participative	0	154 182	425 823	276 266	856 271
Sous-total	0	154 182	425 823	276 266	856 271
<i>Solutions durables</i>					
Retour volontaire	0	0	541 275	206 591	747 866
Réhabilitation et réintégration	0	0	211 241	132 623	343 864
Intégration locale	434 511	0	0	0	434 511
Sous-total	434 511	0	752 516	339 214	1 526 241
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	0	0	699 452	362 539	1 061 991
Gestion et coordination des programmes	122 298	152 577	384 103	257 843	916 821
Sous-total	122 298	152 577	1 083 555	620 382	1 978 812
Solde des versements aux partenaires d'exécution	83 049	90 964	314 018	135 739	623 770
Total	1 154 986	1 010 410	3 554 467	2 023 804	7 743 667